



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-084

Conseil municipal du 29 juin 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, André-Jean VIEAU (arrivé à 19h49) RIALET Myriam, AUNEAU Olivier, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, BOYER Bertrand, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, BILLARD Catherine, JUTEAU Antoine, DANIEAU François, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Excusée(s) : CHAUVET-GUERIN Aurélien

Pouvoirs : CHAUVET-GUERIN Aurélien à Déborah BERLIOZ

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 35

Date de la convocation : 23/06/2026

Date de la publication : 30/06/2026

2026-084 FINANCES – EXERCICE 2026 - BUDGET PRINCIPAL - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Rapporteur : Arnaud BOUYER

La commune d'Ancenis-Saint-Géréon soutient les associations par l'attribution de subventions de fonctionnement. Elle apporte également une aide financière dans l'organisation des manifestations et des projets spécifiques. Il est présenté ci-dessous, le tableau des propositions d'attribution des subventions de fonctionnement et sur projet aux associations pour l'année 2026.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-7 ;

CONSIDERANT l'ouverture des crédits au budget primitif 2026, pour le versement de subventions aux associations, au chapitre 65 ;

CONSIDERANT les dossiers de subvention déposés par les associations au titre de cette même année, destinés à soutenir le fonctionnement des associations ou à accompagner également l'organisation de projets sur le territoire ;

CONSIDERANT l'examen et avis des dossiers de demandes par les commissions ;

CONSIDERANT l'intérêt des projets entrepris par ces associations ;

Après avis de la commission éducation enfance jeunesse en date du 15 juin 2026.

Après avis de la commission sports événements animation commerce en date du 9 juin 2026.

Après avis de la commission culture patrimoine mémoire en date du 16 juin 2026.

Après avis de la commission finances, ressources humaines et système d'information du 18 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

ATTRIBUE les subventions aux associations pour les montants et objets figurant dans les tableaux ci-avant au titre de l'exercice 2026.

ASSOCIATIONS	subvention	détail
Association Culturelle Ancenienne	300€	Organisation d'un spectacle du cabaret estuaire à la halte nautique
Ecole Alexandre Bernard	250€	Soutien au projet d'aire naturelle terrestre : outillage et animations
USEP	1 400€	Soutien au sport scolaire
Com'Ancenis	1 500€	Soutien au projet de défilé des commerçants, animation dans la cour du château
Place du village	1 500€	Soutien au festival Malt'n music
TOTAL	4 950€	

ARRETE que les conditions de versements de ces subventions seront indiquées dans le courrier de notification de cette décision aux associations.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

PRECISE que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif pour 2026.

Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Mélanie COTTINEAU

Jean-François ZAREMBA

Publication sur le site internet le : 30/06/2026
 Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.